

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 9 octobre 2017 portant délégation de signature (direction de l'immigration)

NOR : INTV1726675S

Le directeur de l'immigration,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret du 27 septembre 2017 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur - M. BESANCENOT (Hugues) ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France,

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions qui leur sont confiées :

I. – Sous-direction des visas :

1° Mme Marie-Christine Lang, secrétaire principale des affaires étrangères, adjointe au sous-directeur ;

2° M. Jean-Yves Gueguen, administrateur civil hors classe, conseiller juridique. La délégation de signature porte en particulier sur les mémoires en défense et les décisions de refus de visas d'entrée en France ;

3° Mme Nathalie Berthy, secrétaire des affaires étrangères, chef du bureau de la réglementation ;

4° M. Henri Arnaudet, attaché principal de 1^{re} classe des systèmes d'information et de communication, chef du bureau de l'organisation, du pilotage et du système d'information visas ;

5° Mme Nathalie Soirat, secrétaire des affaires étrangères, adjointe au chef du bureau de l'organisation, du pilotage et du système d'information visas ;

6° M. Jean-Marie Jégo, secrétaire des affaires étrangères, chef du bureau de l'instruction des demandes et du courrier réservé ;

7° Mme Julie Wington, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des familles de réfugiés ;

8° M. Stéphane Soulais, secrétaire de chancellerie, adjoint au chef du bureau des familles de réfugiés ;

9° M. Ivan Le Mer, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des contentieux. La délégation de signature porte en particulier sur les mémoires en défense et les décisions de refus de visas d'entrée en France ;

10° M. Rémy Pavia, agent contractuel, adjoint au chef du bureau du contentieux. La délégation de signature porte en particulier sur les mémoires en défense et les décisions de refus de visas d'entrée en France ;

11° Mme Sophie Charriau, secrétaire des affaires étrangères, secrétaire général de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France.

II. – Sous-direction du séjour et du travail :

1° M. Gaëtan Girard, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel détaché en qualité d'administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur et chef du bureau de l'immigration professionnelle ;

2° M. Stéphane Coconnier, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de l'immigration professionnelle ;

3° Mme Hélène Croze, administratrice civile, cheffe du bureau de l'immigration familiale ;

4° M. Jean-Michel Duraffourg, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de l'immigration familiale ;

5° M. David Robert, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du droit communautaire et des régimes particuliers ;

6° M. Pierre-Yves Argat, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du droit communautaire et des régimes particuliers ;

7° M. Antoine Buno, attaché principal d'administration de l'Etat, chargé de mission au bureau de l'immigration professionnelle ;

8° Mme Virginie Saccazes, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section « rédaction » au bureau de l'immigration professionnelle ;

9° Mme Corinne Haddad, attachée d'administration de l'Etat, chargée de mission au bureau de l'immigration professionnelle.

III. – Sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière :

1° M. Christophe Jean, sous-préfet hors classe détaché dans le corps des administrateurs civils, adjoint au sous-directeur ;

2° M. Vincent Naturel, administrateur civil, chef du bureau de la prospective et du soutien ;

3° Mme Lucie Boulanger, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau de la prospective et du soutien ;

4° M. Benoît Banzept, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la circulation transfrontalière ;

5° M. Laurent Trippier, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de la circulation transfrontalière ;

6° M. Hervé Gerin, administrateur civil, chef du bureau de la rétention et de l'éloignement ;

7° M. Halim Meddah, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de la rétention et de l'éloignement ;

8° M. Pascal Lieutaud, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau de la rétention et de l'éloignement, chef du pôle rétention ;

9° Mme Adèle Hongois, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la lutte contre le travail illégal et les fraudes à l'identité ;

10° Mme Isabelle Poilpret, attachée d'administration de l'Etat au bureau de la circulation transfrontière, en ce qui concerne la gestion des dossiers d'amendes aux transporteurs.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 octobre 2017.

H. BESANCENOT